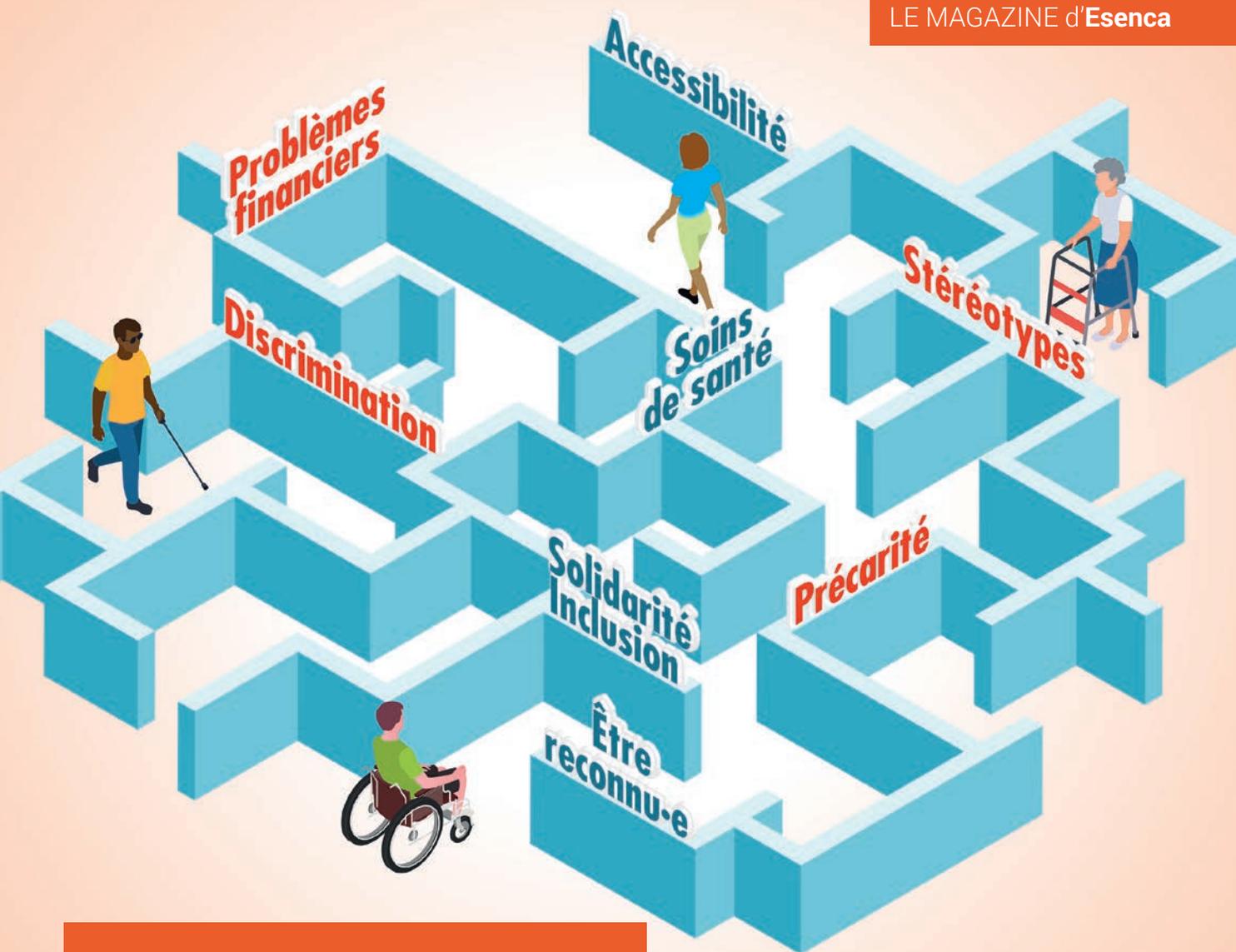


# Handydialogue

LE MAGAZINE d'Esenca



HANDICAP : LA DIGNITÉ,  
UN DROIT OUBLIÉ ?

## La dignité oubliée ...

Parce que, encore aujourd'hui, notre société reste régulièrement excluante à l'égard des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Une vie digne, des revenus décents, avoir des projets de parcours scolaires, professionnels, familiaux... C'est ce à quoi aspire chacune et chacun d'entre nous, pour lui-même, pour ses proches et avec eux.

Pour beaucoup de personnes en situation de handicap, c'est loin d'être simple! Les parcours restent jalonnés d'incertitudes, d'inconnues, de difficultés importantes, de portes qui se ferment, d'inaccessibilités...

Certes, des responsables politiques, des administrations et institutions, en ont pris conscience et construisent de nouvelles réponses plus adéquates. Les personnes en situation de handicap sont souvent concertées au travers de Conseils Consultatifs officiels et des associations les représentant. Mais dans la réalité de la vie quotidienne et malgré ces mesures, c'est loin d'être gagné! Parce qu'elles sont encore insuffisantes! Et qu'en plus, le validisme –

véhiculé dans tous les rouages de notre société – reste très présent. Les mentalités évoluent, mais lentement. L'enfant, la femme, l'homme en situation de handicap doit lutter chaque jour pour que ses réalités de vie soient reconnues à leur juste mesure. Depuis des dizaines d'années, on parle d'un parcours du combattant, et c'est toujours d'actualité!

Les associations, que nous sommes, rencontrons tous les jours des femmes et des hommes, des parents confrontés à des blocages, des décisions incorrectes ou injustes, ou encore des absences de décisions, des exclusions...

Notre travail d'accompagnement; de plaidoyer reste plus que jamais indispensable. Pour corriger et améliorer des politiques d'inclusion, pour convaincre de dégager des moyens financiers pour des réponses de qualité et en nombre suffisant. Pour une dignité retrouvée!

Gisèle Marlière  
Présidente

Facile à Lire et à Comprendre

## C'est quoi la dignité?



Les personnes en situation de handicap et leur famille n'ont pas toujours la possibilité de vivre dignement, comme tout le monde :

- ➔ avoir suffisamment d'argent pour vivre
- ➔ aller à l'école
- ➔ trouver un travail
- ➔ vivre en famille

Aujourd'hui, tout cela n'est pas possible pour beaucoup de personnes en situation de handicap, car il n'y a pas assez d'accessibilité et d'inclusion.

Les choses changent positivement.

Les politiques mettent des projets en place et demandent l'avis des personnes en situation de handicap grâce aux associations et aux conseils.

Il reste beaucoup de choses à faire pour avoir une société accessible et inclusive.

Il faut faire entendre aux politiques leurs réalités.

C'est ce que fait Esenca et d'autres associations pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre comme tout le monde, dignement.

Gisèle Marlière – Présidente

Page 2 Editorial

Page 3 Sommaire

Page 4 La Minute culture

Pages 5-6 Les dernières productions en Éducation permanente

Pages 7 DOSSIER : Handicap : la dignité, un droit oublié?  
Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap

Pages 8-9 La dignité, un droit essentiel

Pages 10-13 Handicap : la dignité, un droit oublié? La campagne Esenca

Pages 14-16 Le poids du regard

Pages 17-18 Au cœur du handicap

Pages 19-22 Un système obsolète – Comprendre les mécanismes qui excluent et précarisent

Pages 23-24 Dignité pour toutes et tous

Page 25 Citoyennes comme les autres

Page 27 Écho des entités territoriales

**Périodique d'Esenca asbl** : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)  
N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

**Éditrice responsable** : Ouiam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

**Contact** : Nathalie De Wispelaere – [nathalie.dewispelaere@solidaris.be](mailto:nathalie.dewispelaere@solidaris.be) – 02 515 06 55

### Ont collaboré à ce numéro :

Manon Cools (chargée d'éducation permanente – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca)  
– Isabelle Dohet (assistante sociale - Esenca) – Wyvinne Gaciaux (chargée d'études – Soralia) – Eloïse Malcourant  
(chargée de communication – Sofélia) – Talissa Mupoy (assistante sociale – Esenca) – Céline

Merci à Julie, Loredana pour la relecture et validation des textes en Facile à lire et à Comprendre

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

[www.esenca.be](http://www.esenca.be) – 02/515 06 55

*Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.*

*À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [privacy.esenca@solidaris.be](mailto:privacy.esenca@solidaris.be)*

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

# La Minute Culture

*Voici quelques recommandations de productions culturelles qui traitent du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte !*

**Podcast : L'insolence au quotidien** – RadioCanada  
– Mathieu Charlebois

**En bref** William Bernaquez est humoriste. À l'âge de 12 ans, il s'est fait amputer une jambe à la suite d'un cancer. Depuis, lui et le quotidien sont en froid! Il présente ici des numéros d'humour et parle avec des personnes en situation de handicap des défis qu'elles vivent.

**Où?** <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/10834/linsolence-du-quotidien>

**Bon à savoir** : Accessibilité : des retranscriptions écrites sont disponibles!

**Podcast : « Vulgaire »** écrit et produit par Marine Baousson

**En bref** Marine Baousson et Céline Extenso, cofondatrices de l'association les Dévalideuses, vulgarisent, dans l'épisode 240, le mot « Validisme »!

**Où?** Sur toutes vos applications de podcast!

**Série animée : Paprika (2017) 3-6 ans**

**En bref** Stan et Olivia Paprika sont jumeaux et vivent sur une île fantaisiste et colorée. Bien que jumeaux, ils ont des caractères différents. Stan est plein de courage. Il file à toute vitesse sur son fauteuil roulant, alors que sa sœur Olivia est créative, organisée et un peu cérébrale. Complémentaires, ils forment une joyeuse équipe débordante d'énergie. Avec leurs amis Yéti, Podium, Coton et Magma, aucun obstacle ne leur résiste et ils vivent des aventures incroyables.

**Ce qu'on aime particulièrement** : Le handicap de Stan n'est pas le sujet de l'animé !

**Où?** <https://www.youtube.com/@JumeauxPaprika>

## Facile à Lire et à Comprendre

### Voilà ce que Esenca a lu, vu ou écouté pour vous



**Podcast : L'insolence au quotidien** – RadioCanada – Mathieu Charlebois

C'est l'histoire de l'humoriste William Bernaquez.

À 12 ans, il a un cancer et il faut lui couper une jambe.

Son quotidien est difficile et il en parle avec des personnes en situation de handicap.

➔ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/10834/linsolence-du-quotidien>

Ce podcast – un enregistrement vocal sur internet – est aussi disponible en texte.

**Podcast « Vulgaire »** écrit et produit par Marine Baousson

Marine Baousson et Céline Extenso ont créé l'association les Dévalideuses.

Dans l'émission 240, elle parle de validisme, c'est à dire une monde pour les valides.

➔ Sur toutes vos applications de podcast!

**Série animée : Paprika (2017) 3-6 ans**

Stan et Olivia Paprika sont jumeaux, mais ils ont des caractères différents.

Ils vivent plein d'aventures incroyables avec leurs amis.

Stan est en situation de handicap et est un personnage comme les autres.

➔ <https://www.youtube.com/@JumeauxPaprika>

# Les dernières productions en Éducation permanente

*Dernièrement, nous avons publié différentes analyses critiques autour d'enjeux de société. En voici un avant-goût. N'hésitez pas à consulter le site [www.esenca.be](http://www.esenca.be) pour les lire dans leur intégralité !*

## À propos du militantisme

Ne pas être concerné ou concernée par une cause ne signifie pas qu'on ne peut pas s'informer, être sensible aux problématiques, agir, militer et être conscient et consciente de ses privilèges dans certains contextes. Quelle place ont alors les alliées et alliés dans ces combats et ces luttes ? Qu'attend-on d'eux ? Qu'est-ce que cela implique au quotidien ? L'analyse « **S'allier à un combat qui ne nous concerne pas directement** » explore cette question et propose des pistes à explorer !

Une autre analyse traite également du militantisme. L'analyse « **Militantisme en ligne, accessible à toutes et tous ?** » se penche sur le militantisme présent sur les réseaux sociaux. On y voit comment un militantisme anti-validiste en ligne s'est constitué comme alternative notamment au manque d'inclusion dans les luttes ordinaires. Nous évoquons également les limites de cette alternative, car l'utilisation des outils numériques peut renforcer l'exclusion sociale de certains groupes de personnes.

## Actualité

### Numérique par défaut

L'ère est au numérique ! Les guichets postaux ferment ou restreignent leurs horaires, les agences bancaires disparaissent, les libraires transforment leur métier ... Il est difficile de passer dans l'actualité à côté de ces évolutions, rapides, qui ont largement de quoi questionner. Mais voilà, trop, c'est trop ... Cela fait de nombreux mois que la colère des associations gronde à Bruxelles. En cause ? Un projet d'Ordonnance de Bruxelles, Numérique qui accentue le risque de non-recours au droit. L'analyse « **Numérique par défaut : Bruxelles sous le feu des projecteurs** » étudie cette question sous le prisme du handicap.

### Violences faites aux femmes

En 2020, nous avons déjà publié une étude qui portait sur les violences faites aux femmes en situation de handicap. Nous avons souhaité, dans l'analyse « **Prise en charge des violences faites aux femmes en situation de handicap** », réinsister sur la place des femmes en situation de handicap quand nous parlons de féminisme et de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre d'une conférence organisée en juin 2023 sur l'enjeu de l'accessibilité dans la lutte contre les violences de genre.

### Aidants proches

En octobre se déroule chaque année la semaine des aidants proches. L'occasion de revenir sur les évolutions législatives récentes sur la reconnaissance du statut d'aidant proche. Nous étudions dans l'analyse « **L'aide informelle des aidants proches reconnue : davantage soutenue ?** » comme cette évolution n'est pas encore en faveur des aidants proches et de leur réalité de vie.

### Le parking

Les assistantes sociales d'Esenca ont constaté que de plus en plus de personnes rencontrent des difficultés pour obtenir une place de stationnement à proximité de leur domicile. Les critères d'octroi varient suite à l'augmentation du nombre de demandes. L'analyse « **Les emplacements de parking devant le domicile : un droit en péril dans certaines communes ?** » alerte sur la question du traitement égal de la population, quel que soit le lieu de résidence, en vertu des droits auxquels elle peut prétendre.

### Série télévisée

La série franco-belge HPI énorme succès d'audience, a soulevé quelques questions. L'analyse « **HPI : une série à succès qui pose des questions de représentation** » revient sur la représentation de ce diagnostic à l'écran et des différentes controverses qui en découlent : s'agit-il d'inspiration porn, est-ce fidèle à la réalité, est-ce que ça aide la cause du handicap ou au contraire, est-ce que cela la desserre ?

Ces analyses sont disponibles sur notre site dans le dossier analyses et études ou sur simple demande à Esenca : 02/515 02 65.





## Voici les dernières analyses écrites par Esenca

Elles parlent de :

### ➔ **Militantisme**

Le militantisme c'est agir et défendre une idée, une action.

La première analyse pose une question : faut-il être concerné pour militer ?  
Par exemple : faut-il être en situation de handicap pour défendre les droits des personnes en situation de handicap ?

La deuxième parle du militantisme sur internet et les réseaux sociaux comme Facebook.

Les réseaux sociaux permettent à beaucoup de gens de s'exprimer.

C'est très bien surtout dans une société pas assez inclusive.

Mais il faut faire attention.

Utiliser uniquement les réseaux sociaux peut renforcer l'exclusion sociale.

### ➔ **Les services en ligne**

Il y a de moins en moins de guichets de postes, de banques ...

On demande de plus en plus aux gens de faire ce qu'il faut sur internet.

Ce n'est pas possible pour tout le monde.

Surtout quand on est en situation de handicap.

### ➔ **Les violences faites aux femmes en situation de handicap**

Il y a 3 ans, Esenca avait écrit une étude sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Cette année, Esenca écrit une analyse sur la prise en charge des violences faites aux femmes en situation de handicap ».

### ➔ **Les aidants proches**

Le texte rappelle tout ce qui est mis en place pour les aidants proches.

Est-ce suffisant ou pas ?

### ➔ **Le parking pour personnes en situation de handicap**

Il est de plus en plus difficile d'avoir une place de parking près de sa maison.

Les conditions pour avoir une place peuvent changer d'une ville à l'autre.

Ce n'est pas normal car ça crée des différences.

### ➔ **La série TV HPI**

Il y a de plus en plus de séries télévisées avec des personnages en situation de handicap.

Mais ces personnages agissent-ils vraiment comme une personne en situation de handicap ?

Est-ce que cela aide les personnes en situation de handicap ? ou pas ?

# HANDICAP : LA DIGNITÉ ; UN DROIT OUBLIÉ ?



# La dignité, un droit essentiel

*Les 2 années liées à la Covid 19 et à sa gestion ont été difficiles pour chacune et chacun d'entre nous. Pour les personnes en situation de handicap, elles ont également renforcé les difficultés qu'elles rencontraient déjà au quotidien : manque de prise en charge de leurs besoins en termes de soutien, d'accompagnement, de soins ambulatoires, d'accessibilité à l'information, du choix du lieu de vie ...*

Depuis de nombreux mois, c'est l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières, de l'alimentation, des loyers, des soins ... qui fragilise un quotidien déjà en équilibre précaire. Boucler les fins de mois devient un exercice difficile pour de nombreux Belges, dont des personnes en situation de handicap. Saviez-vous qu'en Belgique, 24 à 29 % de la population belge éprouvait des limitations durables ressenties dans les activités en raison de leur état de santé? Cela représente plus de 3 millions de Belges. Et parmi eux, de nombreuses personnes sont la cible de discriminations, de stéréotypes. Certaines dépendent d'un régime résiduaire avec les risques que cela comporte, et avec des montants d'allocations en dessous du seuil de pauvreté. Tout cela demande à être revu.

Dans ce dossier, nous allons aborder la question de la dignité humaine et des mécanismes qui la mettent à mal



et plus spécifiquement quand on est une personne en situation de handicap. Ce sera l'occasion de faire le point sur notre campagne de sensibilisation de cette année.

**Pour toute information sur la campagne :**

 [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



# La dignité pour tout le monde



Pendant le Covid-19, cela a été très difficile pour tout le monde.

Les personnes en situation de handicap ont eu très difficile avec pas ou peu de prise en charge de leurs besoins :

Depuis des mois, tout augmente.

La vie est de plus en plus difficile pour tout le monde.

Il faut choisir quelle facture payer ...

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont encore discriminées.

On ne les traite pas comme tout le monde.

Certaines personnes n'ont pas assez d'argent pour vivre dignement.

Il existe le seuil de pauvreté, le minimum pour pouvoir se loger, manger ...

Les allocations pour personnes handicapées sont en dessous du seuil de pauvreté.

Ces personnes n'ont donc pas assez d'argent pour vivre dignement.

D'autres choses rendent difficile le quotidien des personnes en situation de handicap.

C'est important de le dire et de le faire savoir.

C'est pour cela qu'Esenca réalise une campagne d'information :  
Handicap : la dignité, un droit oublié ?



# Handicap : la dignité un droit oublié ?

## La campagne Esenca

Pourquoi parler de ce sujet ? Parce qu'il est temps de le mettre sur la table ! Bien que l'on puisse constater des avancées non négligeables dans certains domaines, il est des matières pour lesquelles cela ne bouge pas de manière significative. Le moment est venu de les aborder pour mieux les comprendre et agir.

## La place des personnes en situation de handicap dans société

Quelle place la société accorde-t-elle aux personnes en situation de handicap ? Quel regard porte-t-elle sur elles ? Quels mécanismes a-t-elle mis en place quand elles ne sont plus ou pas en capacité de travailler ? Leur permettent-ils de vivre dignement en toute autonomie quand il faut jongler entre devoir s'en sortir financièrement, se soigner, s'occuper de démarches administratives, se battre pour plus d'accessibilité, faire face à l'incompréhension des autres.

Notre société est aujourd'hui encore trop peu inclusive. De nombreux obstacles empêchent la pleine et entière inclusion des personnes en situation de handicap et cela concerne l'ensemble des pans de notre société : l'accès à l'école, à la formation, à l'emploi, aux loisirs ...

## L'école

Depuis 2015, l'organisation de l'enseignement est revue en profondeur avec la mise en place – sur plusieurs années – du Pacte pour un enseignement d'Excellence. Il se fonde sur 5 grands principes dont un requiert toute notre attention : vers une école plus inclusive. En effet, l'inclusion débute au plus jeune âge et plus spécifiquement avec la scolarisation. Si chacun évolue dans des structures parallèles, notre société ne deviendra jamais inclusive.

Malgré ce pacte en 2015 et la mise en place des aménagements raisonnables en 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles, notre pays a été condamné en février 2021 pour le manque d'efforts consentis pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap intellectuel. Les choses évoluent positivement, mais il reste encore de nombreux chantiers à mener pour faire de l'inclusion une réalité et respecter l'article 24 de la Convention des Nations



Unies relative aux droits des personnes handicapées qui indique bel et bien que l'éducation inclusive est un droit et une obligation.

Sans enseignement et formation qualifiante ouverte à toutes et à tous, l'accès à l'emploi restera problématique et la mixité de nos publics un leurre.

## L'emploi

Les personnes en situation de handicap sont victimes de discriminations à l'emploi. En effet, la Belgique a l'un des taux d'emploi des personnes en situation de handicap le plus bas en Europe<sup>1</sup> : 40,5 % contre 48,1 %. Statbel indique qu'en 2018 seuls 23 % des personnes handicapées reconnues en Belgique travaillaient<sup>2</sup>. Si on poursuit avec les constats que Statbel posait avec cette enquête, « *En Belgique, 9 % de la population entre 15 et 64 ans se déclare fortement limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'un handicap, d'une affection ou d'une maladie de longue durée (source : Enquête sur les forces de travail 2017). 56 % de cette population fortement limitée a entre 50 et 64 ans. La moitié n'a pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'enseignement secondaire inférieur, et seuls 13 % ont décroché un diplôme de l'enseignement supérieur alors que c'est le cas pour un tiers de la population totale en Belgique.* »

Cela conforte notre tout premier propos sur le lien entre emploi et enseignement. Mais il y en a un autre, le lien entre handicap et chômage : « Le taux de chômage est 3 points de pourcentage supérieur à la population totale et 74 % d'entre eux sont inactifs, c'est-à-dire sans emploi et n'en cherchant pas ou n'étant pas disponible pour travailler<sup>3</sup>. »

Trouver ou garder un emploi quand on est en situation de handicap paraît malaisé et soumis à de multiples obstacles – aménagements raisonnables, adaptation du travail, d'accès à la formation... – qui ne sont pas de leur fait, mais dont elles sont totalement dépendantes. Sans emploi ou peu de perspective d'en trouver un, avec un handicap peu ou pas reconnu, certaines personnes en situation de handicap n'ont d'autre choix que de se tourner alors vers des mécanismes de protection sociale.

## Les mécanismes de protection

Parce que certaines personnes sont dans l'incapacité de travailler en raison de leur handicap ou d'une maladie, elles ne rentrent jamais ou peu sur le marché de l'emploi. C'est ainsi que certains mécanismes de protection sociale ont été mis en place pour pallier le manque de revenus. Ces mécanismes ne font pas partie de la sécurité sociale et ne sont actionnés qu'après avoir fait valoir ses droits dans toutes les branches de la sécurité sociale.

Le nombre de bénéficiaires de ces allocations ne cesse d'augmenter. Les chiffres du Service Public fédéral Sécurité sociale sont sans appel. Entre 2011 et 2022,

1 CARPH : Rapport d'évaluation 2017 | Fedweb (belgium.be)

2 23 % van personen met een handicap heeft werk | Statbel (fgov.be)

3 <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/23-des-personnes-avec-un-handicap-ont-un-emploi>



l'augmentation est de plus de 35%. Aujourd'hui, sur les 593.440 personnes reconnues en situation de handicap par la Direction générale Personne handicapée, 230.703 d'entre elles reçoivent chaque mois une allocation de remplacement de revenus et/ou d'intégration (ARR/AI).

De plus, peu de personnes savent que ces mécanismes dépendent d'un régime résiduaire. Cela signifie qu'elles ne dépendent pas des cotisations financières perçues par le travail ou toute autre activité professionnelle passée. Elles sont octroyées uniquement lorsque la personne a fait valoir ses droits auprès des autres piliers de la sécurité sociale (mutuelles, chômage, pension, etc.).

Ces mécanismes ne sont octroyés qu'après reconnaissance du handicap. Cela signifie que les personnes doivent correspondre à des grilles d'évaluation, des critères médicaux, etc. mis en place en 1987, qui n'ont pas été réellement revus depuis et sans prise en compte de l'évolution des recherches médicales. Reprenons les chiffres cités ci-dessus, 593.440 personnes correspondent aux critères de la reconnaissance de handicap. C'est-à-dire 9% de la population belge alors qu'une étude européenne montre qu'il y a entre 24 et 29% de la population belge qui ont des limitations durables ressenties dans les activités en raison de leur état de santé. Cela représente plus de 3 millions de Belges. Alors ?

## Une campagne pour sensibiliser le grand public

Aujourd'hui encore, le handicap est méconnu, source de peurs et de discriminations. Riche de plus de 100 d'existence, Esenca a voulu mettre en exergue la question de la dignité au centre de toutes les attentions au travers de la campagne : « Handicap : la dignité, un droit oublié ? Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap. »

Cette campagne s'organise autour d'un affichage grand public dans la première quinzaine de novembre en Fédération Wallonie Bruxelles, invitant tout un chacun à prendre conscience des enjeux critiques et des dysfonctionnements de notre système. Parallèlement, Esenca a rédigé 9 fiches pédagogiques afin d'aborder lors d'animations débats les mécanismes qui excluent et précarisent les personnes en situation de handicap :

- La pauvreté, la précarité ;
- Le contexte socio-économique ;
- Les législations ;
- La sécurité sociale ;
- Le régime résiduaire ;
- La reconnaissance du handicap ;
- L'emploi ;
- Les stéréotypes ;
- Les solutions et les revendications.

Accompagnés de personnes en situation de handicap, nous rencontrerons la ministre Karine Lalieux le vendredi 1<sup>er</sup> décembre afin d'échanger sur les réalités et le quotidien des personnes en situation de handicap, à quelques jours de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre. Il faut rappeler avec force que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... et que nous nous devons d'agir en conséquence.

## Pour une société plus inclusive

Le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap est LOURD de stéréotypes, de peurs, de méconnaissances, d'idées toutes faites ! À la veille des élections, après 2 années difficiles dues notamment à la gestion de la Covid-19, en pleine crise énergétique,



d'augmentation des prix des matières premières, de l'alimentation, des coûts énergétiques, un loyer conséquent, des coûts médicaux parfois importants liés au handicap, etc. Tout cela rend le quotidien des personnes en situation de handicap encore plus difficile. Nous voulons remettre l'humain au centre des débats au travers de cette campagne d'information et de sensibilisation. Parce qu'aujourd'hui, il existe encore des procédures qui n'ont pas été revues ou peu depuis leur mise en place, parce que les montants des allocations proposées n'atteignent même pas ceux du seuil de pauvreté. Parce que la Belgique a signé et ratifié la Convention ONU des Droits des personnes en situation de handicap, ensemble, il faut pointer ce qu'il y a lieu encore de faire évoluer dans notre pays. Les identifier, les analyser et en demander un réel remaniement est indispensable à la réelle inclusion de ces personnes.

Cette campagne a été mise sur pied avec le soutien de : PV assurance, Solidaris réseau et la Fédération Wallonie-Bruxelles





# Handicap : la dignité un droit oublié ?

## La campagne Esenca

Esenca parle de la dignité dans sa campagne.

Parce que c'est encore difficile pour les personnes en situation de handicap et Esenca veut changer cela.

## La place des personnes en situation de handicap dans la société

Comment la société voit-elle les personnes en situation de handicap - PSH ?

Qu'a-t-elle mis en place quand elles ne travaillent pas ?

Cela leur permet-il de vivre dignement et :

- ➔ payer un loyer
- ➔ manger
- ➔ se soigner
- ➔ s'habiller ... ?

C'est très difficile pour certaines personnes en situation de handicap.

Certaines personnes en situation de handicap n'ont pas accès à :

- ➔ l'école
- ➔ la formation
- ➔ l'emploi
- ➔ aux loisirs ...

## L'école

Aujourd'hui, il existe le Pacte pour un enseignement d'Excellence.

Ce pacte veut une école plus inclusive.

Plus l'inclusion commence tôt, école, crèche, plus la société devient inclusive.

La Convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées dit que l'éducation inclusive est un droit et une obligation.

Sans enseignement et formation, l'accès à l'emploi est difficile.

## L'emploi

Il y a peu de personnes en situation de handicap qui travaillent.

Elles sont discriminées.

Une enquête belge dit que :

- ➔ un quart des PSH reconnues ont un travail
- ➔ la moitié des PSH reconnues n'ont pas le diplôme de secondaire complet.

Beaucoup de personnes en situation de handicap n'ont pas la possibilité de trouver un emploi et sont au chômage.

Cette situation est difficile pour beaucoup de personnes en situation de handicap. Trouver et garder un emploi est très compliqué.

Sans emploi les personnes en situation de handicap demandent des allocations de remplacement de revenu et des allocations d'intégration.

Ces allocations ne dépendent pas de la sécurité sociale.

Ce sont des mécanismes de protection sociale.

### **Les mécanismes de protection**

Quand une personne ne peut pas ou plus travailler parce qu'elle est malade ou en situation de handicap, la Belgique a des mécanismes de protection sociale.

Elle peut avoir de l'argent et pour la PSH, c'est :

- ➔ l'allocation de remplacement de revenu
- ➔ l'allocation d'intégration

Il y a environ 600 000 personnes qui sont reconnues en situation de handicap en Belgique.

Presque la moitié reçoit chaque mois une allocation de remplacement de revenus et/ou d'intégration (ARR/AI).

Pour avoir ces allocations, les personnes doivent d'abord vérifier si elles n'ont pas droit à autre chose comme :

- ➔ le chômage
- ➔ les indemnités de mutuelle ...

Quand elles n'ont plus d'autres possibilités, elles peuvent recevoir ces allocations.

Ces personnes doivent être reconnues en situation de handicap.

Leur santé est évaluée selon des critères médicaux.

Sinon, elles n'auront pas les allocations ou des montants différents en fonction de leur santé.

Cette loi date de 1987.

Elle n'a pas été remise à jour.

Elle ne prend pas en compte les recherches médicales sur des maladies ...

Certaines personnes ont des difficultés à faire reconnaître leur handicap.

### **Une campagne pour informer le grand public**

Il y a des personnes qui ont peur des PSH.

Il y a beaucoup d'idées toutes faites sur elles.

Il y a encore des discriminations et on ne les traite pas de la même manière.

C'est pourquoi notre association a voulu faire cette campagne :

« Handicap : la dignité, un droit oublié ? Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap. »

La campagne va se faire via :

- ➔ des affiches sur Bruxelles et en Wallonie au début novembre
- ➔ des animations sur le terrain

Notre ASBL a écrit des fiches sur 9 sujets :

- ➔ La pauvreté, la précarité
- ➔ Le contexte socio-économique
- ➔ Les lois
- ➔ La sécurité sociale
- ➔ Les mécanismes de protection
- ➔ La reconnaissance du handicap
- ➔ L'emploi
- ➔ Les stéréotypes - Les idées toutes faites
- ➔ Les solutions et ce que l'ASBL souhaite

Chaque fiche explique un sujet et propose des questions pour que les gens puissent discuter.

- ➔ Une rencontre avec la ministre Karine Lalieux le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.
  - ➔ Le 3 décembre, c'est la journée internationale des personnes en situation de handicap.
  - ➔ La rencontre permettra à des personnes en situation de handicap d'échanger sur leurs réalités et leurs quotidiens

### **Pour une société plus inclusive**

La société est encore peu inclusive.

Cela a été très difficile pour tout le monde pendant le Covid-19.

Aujourd'hui, il y a une crise de l'énergie.

Les prix augmentent.

C'est de plus en plus difficile pour tout le monde.

Il est important de faire comprendre :

- ➔ leurs difficultés
- ➔ ce qui existe quand les personnes n'ont pas la possibilité de travailler et avec quelles conséquences

Les allocations de remplacement de revenu sont en dessous du seuil de pauvreté.

Ces personnes ont encore plus difficile que d'autres.

Il y a encore des choses à faire changer en Belgique.

# Le poids du regard

*Quand on discute avec de nombreuses personnes en situation de handicap, de maladie ... revient très fréquemment la question du regard porté sur elles. Avec en toile de fond, un ressenti, une sensation de jugement. Oui, le regard des autres pèse. Aujourd'hui encore, des personnes que l'on dit valides ont encore des idées toutes faites sur les handicaps.*

## À votre avis ?

Le handicap se voit-il dans tous les cas ? Non, 80 % des handicaps ne se voient pas, il n'y a aucun signe extérieur de handicap comme la voiturette, la canne blanche... Toutes les personnes sourdes pratiquent-elles la langue des signes ? Non, certaines oui, d'autre oralisent. Les personnes en situation de handicap mental peuvent-elles voter ? Oui ! Le vote est accessible à tous, c'est mentionné dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique. Seules les personnes internées et les personnes déclarées incapables de voter par un juge de paix n'ont pas le droit de voter en Belgique.

Ceci ne représente que quelques stéréotypes liés aux handicaps qui sont lourds à porter et à entendre. Il est temps de revoir sa copie et de savoir qui est réellement concerné par le handicap en Belgique. Personne en situation de handicap, de qui parle-t-on ?

## Qui derrière les handicaps ?

En Belgique, les personnes en situation de handicap sont recensées selon leur degré d'autonomie et de dépendance, le tout est cadré par une législation ! On parle ici de critères, d'évaluation médicale, de conditions administratives, de perte de gain, c'est-à-dire de capacité de travail par rapport à une personne valide...

Ainsi, selon ces critères, il y a près de 600.000 Belges dont le handicap est reconnu par la DG Personnes handicapées, soit 6 % de la population belge. Mais est-ce le reflet de la réalité ? Nous ne le pensons pas quand on sait que des statistiques européennes montrent qu'il y a entre 24 et 29 % de la population belge qui ont des limitations durables ressenties dans les activités en raison de leur état de santé. Cela représente alors plus de 3 millions de Belges. Quatre fois plus !

## Évolution du handicap

La question de définir qui est concerné par le handicap est vaste et varie selon la perception que l'on en a et de

ce qu'il recouvre. Il peut se décliner sous de nombreuses formes :

- troubles psychiques,
- troubles de l'apprentissage,
- handicap mental,
- handicap au niveau physique ou sensoriel (personnes mal voyantes, en chaise roulante...),
- maladies chroniques ou dégénératives.

Ainsi, la notion de handicap évolue avec le temps et les mentalités. De handicapées, on parle aujourd'hui de personnes en situation de handicap insistant sur l'environnement inadapté cause du handicap et non plus du chef de la personne. On parle aussi de lois inappropriées et de présupposés sociaux.

C'est parce que l'environnement est inadapté et inaccessible que de nombreuses personnes éprouvent doublement des difficultés. D'une vision médicale du handicap, on glisse aujourd'hui vers une vision sociale et environnementale ! Imaginez-vous dans un salon d'information uniquement à l'attention des personnes sourdes et que vous ne savez pas signer. Qui est en situation de handicap ? Vous ou la personne sourde ? Travailler à une société inclusive, solidaire et accessible passe impérativement par un changement du regard porté sur les handicaps. Pourquoi ? Pour que chacune et chacun trouvent sa place, quels que soient son ou ses besoins spécifiques.

## Changez votre regard

80 % des handicaps surviennent en cours de vie, à la suite d'une maladie, d'un accident. Pour 80 % de personnes en situation de handicap, on devient en situation de handicap, on ne naît pas en situation de handicap. Suite à cet accident ou cette maladie, aimeriez-vous être jugé, stigmatisé, réduit à ce qui diffère ? Ne sommes-nous toutes et tous différents ? Et cela n'est-il pas à prendre comme une richesse plutôt qu'une malchance ?





# Le poids du regard

Les personnes en situation de handicap ou malades se sentent souvent jugées par les personnes valides.

Leur regard est parfois lourd à supporter.

Les personnes valides ont encore des idées toutes faites sur le handicap.

C'est pourquoi Esenca informe sur les stéréotypes.

Un stéréotype, c'est une fausse vision d'une partie de la population comme les personnes en situation de handicap, les femmes, les personnes étrangères ...

## C'est quoi le handicap ?

Esenca veut expliquer le handicap !

Par exemple :

- ➔ Tous les handicaps ne se voient pas.
  - ➔ 80 % des handicaps ne se voient pas.
  - ➔ Les personnes n'ont pas de voiturette, de canne blanche ...
- ➔ Toutes les personnes sourdes communiquent avec la langue des signes ?
  - ➔ Non, certaines utilisent la langue des signes.
  - ➔ D'autres lisent sur les lèvres et peuvent parler.
- ➔ Les personnes en situation de handicap mental ne peuvent pas voter.
  - ➔ Non ! Le vote est accessible à tous.
  - ➔ C'est dans la Convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées.

Voilà des exemples de stéréotypes.

## Qui sont les personnes en situation de handicap ?

En Belgique, il existe une loi qui reconnaît les personnes en situation de handicap.

Il y a des critères à respecter et il faut une évaluation médicale.

Cela veut dire que des médecins vérifient la santé, le handicap ... et la possibilité de travailler ou pas par rapport à une personne valide.

Il y a presque 600.000 Belges reconnues en situation de handicap.

C'est 6 % de la population belge.

Esenca pense qu'il y a plus de personnes en situation de handicap en Belgique.

Une étude européenne dit qu'il y a entre 24 et 29 % de la population belge qui ont des difficultés liées à leur santé.

C'est plus de 3 millions de Belges, 4 fois plus.

## C'est quoi le handicap ?

Il y a de nombreux handicaps :

- difficultés mentales,
- troubles de l'apprentissage,
- handicap mental,
- handicap au niveau physique ou des sens comme la vue, l'ouïe...
- maladies chroniques ou dégénératives.

L'idée du handicap a beaucoup avec le temps.

Avant, on parlait d'handicapés.

Aujourd'hui, on dit : personnes en situation de handicap.

On parle de plus en plus de l'inaccessibilité pour une société, et des difficultés que cela cause aux personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, on change notre vision du handicap.

On ne voit plus que l'aspect médical.

On veut aussi voir l'aspect social et environnemental.

Si la société ne propose pas des transports adaptés, les personnes en voiturette ne savent pas se déplacer en toute autonomie.

Si les sites ne sont pas accessibles, les personnes aveugles n'ont pas accès au contenu du site.

Toutes ces inaccessibilités ne permettent pas aux personnes en situation de handicap de vivre comme tout le monde.

Esenca travaille à rendre la société inclusive, solidaire et accessible.

## Changez votre regard

80% des handicaps sont dus à la maladie, à un accident.

Le handicap peut concerner tout le monde.

Voudriez-vous que l'on vous voie autrement après votre maladie ou votre accident ?



# Au cœur du handicap

*Depuis la création de notre ASBL, nous nous définissons comme le syndicat des personnes en situation de handicap, relayant à qui de droit des situations interpellantes, des questionnements pertinents. Rien ne vaut la parole des personnes directement concernées. Pour ce faire, nous avons rencontré Céline, en situation de handicap invisible qui nous parle de son quotidien, du regard des autres et de sa vision de l'inclusion.*

## Handicap invisible quand tu nous tiens !

Céline est une femme de 45 ans. Volontaire, la voix forte, elle a accepté tout de suite notre proposition d'interview afin de nous relater son quotidien : « Quand tu es à la caisse du magasin en mode escargot pour mettre tes articles sur le tapis, pour les emballer, je sens le regard des gens qui souhaitent que je m'active. C'est la même chose quand je dois me déplacer, marcher dans une période où ça va moins bien ou la fatigue est très importante, je marche un peu comme une mamie, je me dandine. L'image que je renvoie ne reflète pas mon âge et c'est compliqué. »

Elle poursuit : « je voudrais pouvoir dire à tous ces gens qu'être en situation de handicap ne signifie pas toujours être dans une chaise roulante, avoir un membre en moins. Il peut y avoir plein d'autres difficultés. J'estime que je n'ai pas à justifier ou à expliquer à chaque fois ma situation, mes difficultés pour qu'on me comprenne. Si on est dans l'échange, la compréhension, oui. On parle beaucoup d'inclusion, mais pour moi ce terme ne devrait pas exister. En soi, on est déjà tous différents, on a des cheveux de couleurs différentes, on a des corps différents. Ce sentiment d'être à part de la société alors qu'on en fait partie est difficile à vivre parfois. »

## Facile à Lire et à Comprendre



Pour parler du handicap, Esenca a rencontré Céline, une femme de 45 ans. Son handicap ne se voit pas.

Souvent, elle sent sur elle le regard des autres.

Avec son handicap, il y a des jours où ça va et des jours où ça ne va pas.

Quand ça ne va pas, elle est plus lente, marche avec difficultés.

Les gens ne comprennent pas pourquoi elle est parfois si lente alors qu'elle paraît jeune.

Son image ne renvoie pas le handicap ou la maladie.

C'est compliqué pour elle.

C'est compliqué pour les autres de comprendre ses difficultés.

Pour Céline, être en situation de handicap, ce n'est pas uniquement :

- ➔ être en voiturette
- ➔ avoir un bras ou une jambe en moins

Il y a beaucoup d'autres difficultés qui ne se voient pas.

C'est compliqué, car on n'a pas toujours envie d'expliquer ses difficultés.

Pour Céline, l'inclusion est un mot qui ne devrait pas exister.

On est TOUTES ET TOUS différents.

Cela ne doit pas nous mettre à part de la société.

On fait partie de la société.

# Un système obsolète

## COMPRENDRE LES MÉCANISMES QUI EXCLUENT ET DISCRIMINENT

*Esenca milite pour une société inclusive, solidaire et accessible. Aujourd'hui, ce n'est pas encore une réalité. S'il faut pointer de nombreuses avancées, on ne peut passer sous silence des législations, des procédures, des systèmes qui mettent à mal les personnes en situation de handicap. Quels sont-ils ? Passons-les en revue.*

### Sécurité sociale ou pas sécurité sociale

En Belgique, grâce à un travail sans relâche, nous pouvons être fiers de notre Sécurité sociale. Et nous devons continuer à nous battre pour la maintenir et la renforcer. Ce système précieux accompagne notre quotidien dans de nombreux domaines. Basé sur la solidarité, il bénéficie à l'ensemble de la population. Mais saviez-vous qu'il existe également des mécanismes de protection sociale hors sécurité sociale ? Revenons sur la mise en place de notre système actuel.

La sécurité sociale est composée de 7 piliers :

- Les pensions ;
- Le chômage ;
- les accidents du travail ;
- les maladies professionnelles ;
- les prestations familiales ;
- les soins de santé et les indemnités d'incapacité de travail ;
- les vacances annuelles.

Certaines de ces branches ont pour objectif de compenser une perte de revenus, indépendante de la volonté de la personne. Pour certaines personnes en situation de handicap, il n'est pas possible de s'intégrer dans une des branches de la sécurité sociale en raison de leur parcours de vie. Faute de politique inclusive dès le plus jeune âge, certaines personnes en situation de handicap se retrouvent parfois contraintes à ne pas travailler, confrontées à un marché de l'emploi peu propice, peu accessible ou peu adapté.

La seule possibilité pour ces personnes est de se tourner vers un **régime résiduaire**, celui-ci ne dépend pas de la sécurité sociale.

### Le régime résiduaire

Il s'agit d'un régime qui intervient en dernier recours lorsqu'aucune autre aide financière ne peut être accordée. En Belgique, toute personne est tenue de d'abord faire valoir ses droits, dans toutes les branches de la sécurité sociale comme le chômage, l'incapacité et invalidité, les pensions, les accidents du travail, les maladies professionnelles avant de s'adresser à un régime résiduaire.

Comme certaines personnes en situation de handicap pour différentes raisons n'ont pas eu la possibilité d'avoir

des liens directs avec le monde du travail, elles n'ont pas la possibilité de cotiser pour la sécurité sociale. Elles doivent alors se tourner vers ce régime résiduaire et pour lequel, faut-il encore qu'elles répondent aux conditions demandées :

**au niveau fédéral** : les allocations aux personnes handicapées – octroyées par le Service Public fédéral Sécurité sociale – SPF SS

La garantie de revenu aux personnes âgées – GRAPA – octroyées par le Service fédéral des Pensions

**au niveau régional** : l'Allocation d'Aide aux Personnes Âgées – AAPA – octroyées par l'AVIQ via les mutualités

**au niveau communal** : le revenu d'intégration sociale – RIS – octroyé par les CPAS sous certaines conditions et suite à des démarches faites par la personne

Le risque pour les personnes se trouvant dans le régime résiduaire est l'insécurité financière. Ces allocations ne sont pas alimentées par les cotisations des travailleurs, des employeurs, mais directement financées par les contributions générales de l'État. Il y a le risque que ces allocations soient remises en question en cas de difficultés financières de l'État.

### La difficile reconnaissance du handicap

Pour reprendre les mots de Talissa Mupoy, assistante sociale au secrétariat national, que nous avons rencontrée : « Il y a deux types d'allocations personnes handicapées et elles s'adressent aux adultes âgées de 18 à 65 ans. Il y a l'Allocation de Remplacement de Revenu (ARR) relative à la perte de capacité de gain, c'est-à-dire la capacité de travail diminuée d'au moins 1/3 par rapport au travail d'une personne ordinaire et l'Allocation d'Intégration qui porte sur la perte d'autonomie. En fonction du type d'allocation, les évaluations sont différentes. Elles sont effectuées par un médecin évaluateur de la DGPH soit sur base d'un dossier, soit sur base d'une visite médicale. La législation qui cadre cette reconnaissance date de 1987. Certaines modifications ont depuis lors été apportées, mais rien concrètement au niveau de l'analyse du médical alors que la recherche médicale a beaucoup évolué au niveau des pathologies. Les conditions médicales sont toujours les mêmes bien qu'il y ait eu un groupe de travail pour une meilleure prise en compte des maladies mentales, invisibles et/ou évolutives. »

Elle complète : « La perte d'autonomie s'évalue selon 6 critères assez restrictifs :

- avoir des contacts sociaux ;
- assurer son hygiène personnelle ;
- assurer l'hygiène du domicile ;
- se déplacer, préparer ;
- absorber sa nourriture ;
- appréhender les dangers et les éviter.

Certaines pathologies comme le syndrome de fatigue chronique, la fibromyalgie, le syndrome d'Ehler-Danlos se caractérisent par des symptômes d'intensité variables et temporaires. Il est alors plus difficile de les faire reconnaître alors que les difficultés quotidiennes sont présentes. »

### En dessous du seuil de pauvreté

Même si ces allocations sont indexées annuellement, les montants restent précaires et surtout en dessous du seuil de pauvreté. Pour une allocation de remplacement de revenu en tant qu'isolé, le montant maximal mensuel est de 1214,52 €, alors que le seuil de pauvreté 1366 €. Et pour un ménage, le montant maximal mensuel est de 1641,35 €, alors que le seuil de pauvreté pour un ménage moyen est de 2868 €. Comme tout le monde, les personnes en situation de handicap doivent payer les charges courantes comme les loyers, les courses alimentaires, les factures d'énergie... Il faut aussi ajouter les charges liées au coût

du handicap : les soins, les services, les médicaments, les aménagements... C'est presque mission impossible dans ce contexte de crise économique ou l'ensemble des postes ont augmenté de manière significative.

### Changer

Esenca veut rappeler que, toutes et tous, nous naissons libres et égaux en droits. Force est de constater que certains droits sont devenus difficiles à atteindre pour certaines personnes, dont les personnes en situation de handicap. Il est temps que la société change le regard qu'elle porte sur le handicap et qu'elle garde l'esprit ouvert aux difficultés de tout un chacun. Plus que jamais, il est essentiel de faire évoluer le modèle de pensée du plus grand nombre vers une société inclusive, solidaire et accessible et mettre en place les conditions de vie dignes pour toutes et tous. Cela ne peut se faire sans revoir ces mécanismes qui excluent et précarisent les personnes en situation de handicap.



Facile à Lire et à Comprendre

## Un système trop ancien



Esenca veut une société inclusive, solidaire et accessible.

Aujourd'hui, la société n'est pas encore inclusive, solidaire et accessible.

Beaucoup de choses ont changé pour les personnes en situation de handicap.

Il reste encore d'autres choses à faire !

### Sécurité sociale ou pas sécurité sociale

En Belgique, il existe la Sécurité sociale.

C'est une organisation de différents moments de notre vie basée sur la solidarité.

La sécurité sociale est composée de 7 domaines :

- ➔ Les pensions ;
  - ➔ Quand on ne travaille plus
- ➔ Le chômage ;
  - ➔ Quand on n'a pas de travail

- ➔ les accidents du travail ;
  - ➔ Quand un ou une travailleuse a un accident quand il ou elle travaille
- ➔ les maladies professionnelles ;
  - ➔ Quand un ou une travailleuse est malade à cause de son travail
- ➔ les prestations familiales ;
  - ➔ Ce sont des rentrées d'argent ou des aides pour les parents qui travaillent
- ➔ les soins de santé et les indemnités d'incapacité de travail ;
  - ➔ Pour les travailleuses et travailleurs malades
- ➔ les vacances annuelles
  - ➔ Pour les congés des travailleuses et travailleurs

Pour tout cela, il faut travailler ou avoir travaillé.

Quand quelqu'un ne peut plus ou pas travailler, il pourra toujours avoir de l'argent : pension, maladie ...

Pour certaines personnes en situation de handicap, travailler est impossible.

La société n'est pas assez accessible et inclusive.

Elles ne peuvent pas bénéficier de la solidarité sociale.

Elles doivent alors demander à bénéficier de mécanismes de protection sociale en dehors de la sécurité sociale.

C'est **le régime résiduaire**.

### **Le régime résiduaire**

Pour bénéficier du régime résiduaire, toute personne doit vérifier si elle n'a pas de droit dans une ou plusieurs autres parties de la sécurité sociale.

Les personnes en situation de handicap qui n'ont pas pu travailler dépendent du régime résiduaire.

Elles doivent aussi répondre aux conditions demandées.

Il y a :

- ➔ les allocations aux personnes handicapées
- ➔ la garantie de revenu aux personnes âgées – GRAPA
- ➔ l'Allocation d'Aide aux Personnes Âgées – AAPA
- ➔ le revenu d'intégration sociale – RIS

C'est un système qui dépend des impôts belges.

Cela peut avoir un impact sur ces allocations.

Cela rend la situation des PSH encore plus précaire.

### **La difficile reconnaissance du handicap**

Il existe 2 types d'allocations personnes handicapées pour les adultes âgées de 18 à 65 ans :

- ➔ l'Allocation de Remplacement de Revenu (ARR) relative à la perte de capacité de gain, c'est-à-dire la capacité de travail diminuée d'au moins 1/3 par rapport au travail d'une personne ordinaire
- ➔ l'Allocation d'Intégration = la perte d'autonomie.

Les évaluations médicales sont différentes pour chacune des allocations. Ces évaluations sont organisées selon une loi de 1987. Cette loi n'est plus actuelle.

Elle ne prend pas en compte les avancées médicales ou les nouvelles maladies. Pour certaines personnes malades ou en situation de handicap, c'est très difficile de faire reconnaître leur handicap !

La santé de la personne est évaluée avec des critères médicaux très stricts. Ces critères sont :

- ➔ avoir des contacts sociaux
- ➔ savoir se laver
- ➔ assurer l'hygiène du domicile
- ➔ se déplacer
- ➔ préparer et absorber sa nourriture
- ➔ avoir conscience des dangers et les éviter.

### ➔ En dessous du seuil de pauvreté

Les montants des allocations sont en dessous du seuil de pauvreté :

- ➔ L'allocation de remplacement de revenu pour une personne seule pour un mois = 1214,52€ maximum
- ➔ Le seuil de pauvreté = 1366€.
- ➔ L'allocation de remplacement de revenu pour une famille de 4 personnes par mois = 1641,35€.
- ➔ Le seuil de pauvreté = 2868€.

C'est très difficile de vivre comme tout le monde avec ces allocations. Elles doivent payer les factures comme le loyer, les courses, l'électricité, le chauffage, les coûts du handicap comme les soins, les services, les médicaments ...

### ➔ Changer

Esenca veut rappeler que nous naissons libres et égaux en droits. L'accès aux droits doit être assuré pour tout le monde.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour tout le monde dont des personnes en situation de handicap.

La société doit changer le regard qu'elle porte sur les PSH.

Elle doit devenir inclusive, solidaire et accessible et mettre en place les conditions de vie dignes pour toutes et tous.



## Dignité pour toutes et tous

Que l'on soit femme, homme, jeune, vieux, on veut toutes et tous vivre dignement. Quels sont les points d'attention des associations du réseau Solidaris. Nous avons voulu donner la parole à d'autres publics. Place à Eloïse Malcourant de l'ASBL Sofélia et Wyvinne Gzaux de Soralia.

### Soralia

#### Dignité

« Dignité », voilà un terme qui revient de plus en plus à nos oreilles depuis la crise sanitaire et ce n'est pas un hasard. En 1948, les Nations Unies en faisaient le maître mot de sa Déclaration universelle des droits de l'Homme afin de protéger les citoyen-ne-s et les prémunir à tout jamais des horreurs commises durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, la société civile se réapproprie ce concept pour dénoncer massivement la précarité et les inégalités grandissantes dans notre pays qui touchent particulièrement les femmes. C'est pourquoi, Soralia fait de ce combat une priorité et rappelle au Pouvoir politique que ce dont nous avons besoin ce n'est pas seulement un

meilleur pouvoir d'achat, mais bien d'assurer à tout-e-s le droit à vivre dignement.

**Contacts :**  [www.soralia.be](http://www.soralia.be) –  02 515 17 67

### Sofélia

**Pour une santé relationnelle, affective et sexuelle s'adressant à toutes et à tous !**

Sofélia – la fédération militante des Centres de Planning familial ainsi que ses Centres de Planning familial affiliés accordent une importance particulière à l'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) accessible à tou-te-s, y compris aux personnes en situation de handicap. Émotions, consentement, contraception, violences, etc. les professionnel-le-s des Centres déterminent les contenus des animations EVRAS en partant des questionnements de leurs publics.

**Pour plus d'informations sur les animations EVRAS :**

 [www.sofelia.be](http://www.sofelia.be)

# Dignité pour toutes et tous



Que l'on soit femme, homme, jeune, vieux, on veut toutes et tous vivre dignement.

Esenca a donné la parole à d'autres associations de Solidaris.

Il s'agit de Sofélia et de Soralia.

## ➔ Soralia

### Dignité

« Dignité » est un mot qui est de plus en plus utilisé depuis le Covid 19.

Ce mot est repris dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Cette déclaration date de 1948, juste après la Seconde Guerre mondiale.

Il est utilisé pour protéger les citoyennes et les citoyens des horreurs de la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, ce mot est de plus en plus utilisé pour parler de la précarité et des inégalités de plus en plus importantes.

Les femmes sont les plus touchées par ces inégalités.

C'est pourquoi Soralia veut en parler et rappeler aux politiques qu'il faut assurer à toutes et tous le droit à vivre dignement.

Contacts :

[www.soralia.be](http://www.soralia.be) – 02 515 17 67

## ➔ Sofélia

**Pour une santé relationnelle, affective et sexuelle s'adressant à toutes et à tous!**

Sofélia est un groupement des Centres de Planning familial.

Elle défend de nombreux droits.

L'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle – EVRAS – est accessible à toutes et tous, dont les personnes en situation de handicap.

C'est très important.

L'EVRAS, c'est :

- ➔ prendre en compte et comprendre les émotions,
- ➔ expliquer et parler du consentement, de la contraception, des violences, etc.

Il existe des animations EVRAS en partant des questionnements de différents publics.

Pour plus d'informations sur les animations EVRAS : [www.sofelia.be](http://www.sofelia.be).

## Citoyennes comme les autres

On ne peut tolérer une société dans laquelle de nombreuses personnes sont considérées comme des citoyennes de second ordre ayant difficilement accès aux droits les plus essentiels. Peu accessible et peu inclusive, notre société et son fonctionnement produisent des inégalités, précarisent, discriminent, excluent. En tant qu'association de défense des droits des personnes en situation de handicap, nous avons à cœur de relever là où cela coince

et agir en conséquence. C'est comme cela que les choses peuvent changer, évoluer.

Au fil de ces dernières années, la situation de certaines personnes en situation de handicap s'est aggravée, rendant le quotidien plus difficile encore. Nous avons voulu les identifier clairement au travers de cette campagne pour qu'enfin la dignité soit enfin une réalité.



Facile à Lire et à Comprendre

## Citoyennes comme les autres



Nous sommes toutes et tous égaux.

Nous sommes toutes et tous des citoyens et des citoyennes.

Il ne peut y avoir de différences entre nous.

L'accès aux droits doit être le même pour toutes et tous.

Notre société est encore trop peu accessible et trop peu inclusive .

Cela cause des inégalités.

Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle agit pour changer les choses.

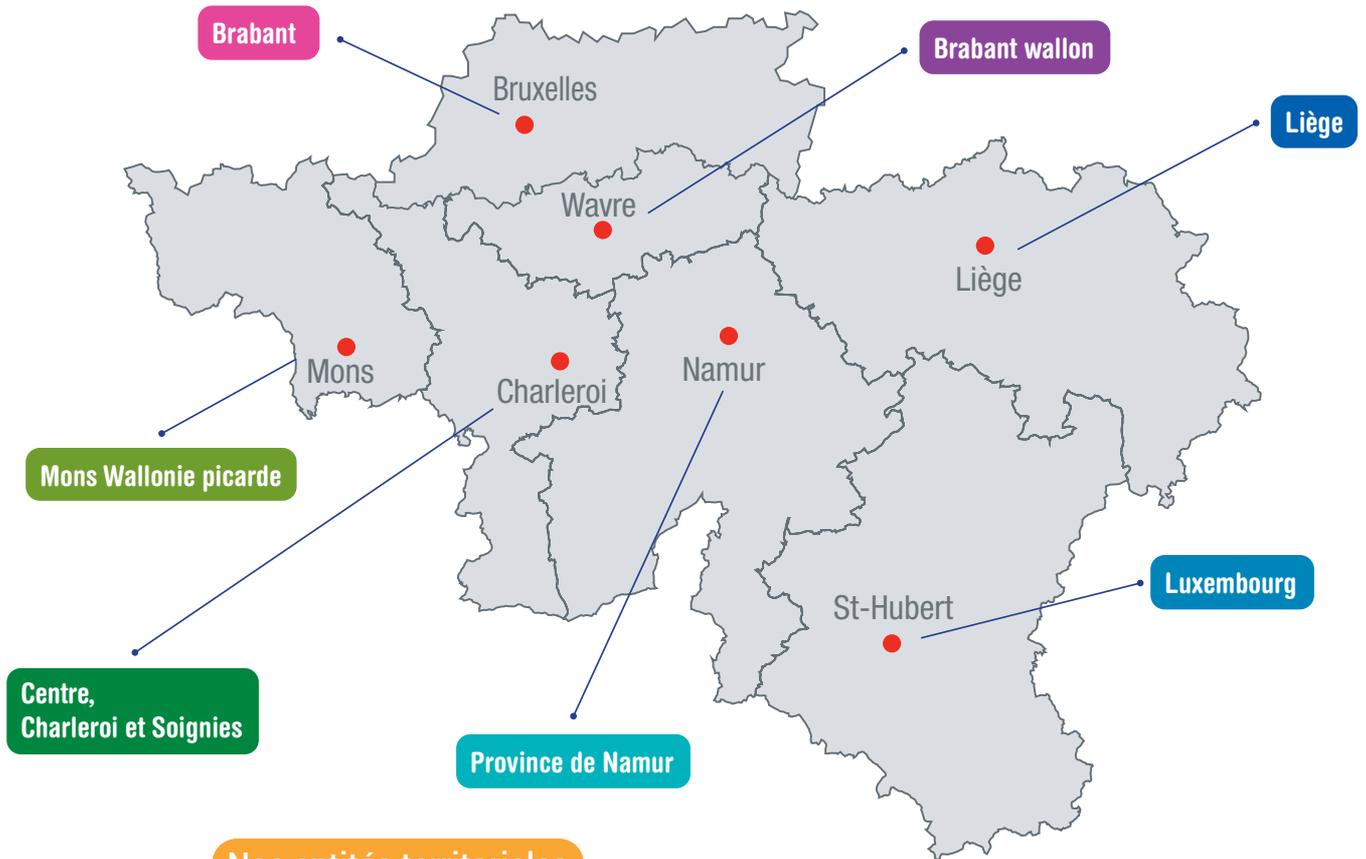
Ces dernières années, le quotidien de certaines personnes en situation de handicap est de plus en plus difficile.

Esenca a voulu comprendre pourquoi.

Esenca a voulu savoir ce qui rendait le quotidien difficile et en informer le grand public.

C'est pour cela qu'Esenca a mis sur pied la campagne.





### Nos entités territoriales

#### Brabant :

 Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles

 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

#### Brabant wallon :

 Chaussée de Bruxelles, 5  
1300 Wavre

 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

#### Centre, Charleroi w Soignies :

 Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

#### Liège :

 Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.  
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

#### Luxembourg :

 Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

#### Mons Wallonie picarde :

 Avenue des Nouvelles Technologies, 24  
7080 Frameries  
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

 068 84 82 89

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.  
Ludothèque adaptée

#### Province de Namur :

 Chaussée de Waterloo, 182  
5002 Saint-Servais

 081 77 78 00

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.  
Ludothèque adaptée

Suis-je dans  
les conditions  
pour avoir  
une carte de  
stationnement ?

**Une question sur vos droits  
en matière de handicap ?**

**Ne restez pas sans réponses !**

**Appelez  
le Contact center Esenca  
au 02/515 19 19  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h**

**ou envoyez un email à :  
[esenca.contactcenter@solidaris.be](mailto:esenca.contactcenter@solidaris.be)**

J'ai de plus  
en plus de mal à  
me déplacer.  
Existe-t-il des  
aides ?

J'habite Bruxelles et  
je voudrais savoir  
quelles sont les  
aides à la mobilité  
que je peux avoir ?

**Défendez vos droits !**

Que dois-je  
faire pour  
avoir le tarif  
téléphonique  
social ?